

DES AIDES POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Une aide de l'État pour un logement économe et écologique

© Citizen Press



Vous êtes propriétaire d'un bien à louer ?

Il a besoin d'être rénové ?



Pour financer vos travaux, vous acceptez de passer un conventionnement avec l'Anah*

** Vous vous engagez, pour une durée minimum de 9 ans, à ne pas dépasser le montant de loyer maximal fixé par l'Anah.*

VOUS POUVEZ COMPTER SUR L'AIDE HABITER MIEUX

jusqu'à **15 000 euros par logement****

et jusqu'à **1 500 euros de prime**

Une déduction fiscale sur vos revenus fonciers sous condition d'un gain énergétique d'au moins 35 %

** L'aide de l'Anah est au maximum de 187,50 euros par m²



i
RENSEIGNEZ-VOUS VITE POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ



0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

Agence nationale
del'habitat
Anah